

## RÈGLEMENT DE L'ULTRA MARIN® 2024

### L'ORGANISATION

Toutes les épreuves de L'Ultra Marin® sont organisées par l'Association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®, Association loi 1901 inscrite au Journal officiel du 9 septembre 2004. Ces épreuves reçoivent le concours de la Région Bretagne, du département du Morbihan, de Vannes agglomération et des 16 communes suivantes : Vannes - Séné - Theix-Noyal - Le Hézo - Saint-Armel - Sarzeau - Saint-Gildas-de-Rhuys - Arzon - Locmariaquer - Crac'h - Auray - Pluneret - Le Bono - Larmor-Baden - Baden - Arradon.

### OBLIGATIONS LIÉES À CE RÈGLEMENT

L'inscription aux épreuves de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® implique l'acceptation du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent sans réserve avant, pendant et après l'épreuve.

### LES ÉPREUVES

L'Ultra Marin® 2024 est un événement sportif d'ultra trail qui se déroule du 27 au 30 juin 2024, composé de 7 épreuves basées sur le principe de semi-autonomie et empruntant les chemins côtiers du Golfe du Morbihan.

#### Le Grand Raid - 175km

**Distance** : 175km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie

Traversée en canot pneumatique de Port-Navalo à Locmariaquer d'environ 15 minutes. Le temps de la traversée sera décompté du temps final.

**Départ** : vendredi 28 juin 2024, à 18h de l'Esplanade Simone Veil de Vannes

**Dénivelé** : 1430 m D+ environ

**Temps maximum accordé** : 42h (toutes pauses comprises)

**Barrière horaire finale** : le dimanche 30 juin à 12h.

#### Le Grand Relais - 175km

**Distance** : 175km environ, épreuve en relais par équipes de 4 personnes mixtes ou non sur le parcours du Grand Raid, découpé en 4 tronçons.

**Les tronçons** : 1 tronçon de 58km environ, 1 tronçon de 29km environ, 1 tronçon de 48km environ et un dernier de 38km environ.

**Départ** : vendredi 28 juin 2024, à 18h45 de l'Esplanade Simone Veil de Vannes.

**Dénivelé** : 1430 m D+ environ

**Temps maximum accordé** : 41h15 (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale** : le dimanche 30 juin à 12h.



## **Le Grand Défi Solidaire - 175km**

**Distance :** 175km environ, épreuve en relais sans classement ni chronométrage par équipes de 10 personnes mixtes ou non sur le parcours du Grand Raid en faveur d'une association. Le parcours est découpé en 10 tronçons de 13 à 30km environ.



**Départ :** vendredi 28 juin, à 18h45, de l'Esplanade Simone Veil de Vannes.

**Dénivelé :** 1430 m D+ environ.

**Temps maximum accordé :** 4h15 (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale :** le dimanche 30 juin à 12h.

Épreuve limitée à 30 équipes.

Le règlement du Grand Défi Solidaire donne lieu à des conditions d'inscription spécifique :  
*cf paragraphe "Le Grand Défi Solidaire"*

## **Le Raid - 100km**

**Distance :** 100km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Traversée en canot pneumatique de Port-Navalo à Locmariaquer d'environ 15 minutes. Le temps de la traversée sera décompté du temps final.



**Départ :** vendredi 28 juin, à 11h00 de Sarzeau.

**Dénivelé :** 800m D+ environ

**Temps accordé :** 20h (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale :** le samedi 29 juin à 7h.

## **Le Réveil des Ducs - 70km**

**Distance :** 70km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

**Départ :** samedi 29 juin, à 23h00 de Sarzeau.

**Dénivelé :** 500m D+ environ

**Temps accordé :** 14h (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale :** le dimanche 30 juin à 13h.



## **L'Arvor - 56km**

**Distance :** 56km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

**Départ :** samedi 29 juin 2024, à 9h00 de la place de la république à Auray

**Dénivelé :** 500m D+ environ

**Temps accordé :** 12h (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale :** le samedi 29 juin à 21h



## **La Ronde des Douaniers - 34km**

**Distance :** 34km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

**Départ :** dimanche 30 juin 2024, à 8h00 de Baden Port-Blanc.

**Dénivelé :** 200m D+ environ

**Temps accordé :** 6h (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale :** le dimanche 30 juin à 14h.



## La Vénète - Marche Nordique 29km

**Distance** : 29km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi- autonomie

**Départ** : samedi 29 juin 2024 à 15h00 du stade du Collège Cousteau à Séné.



**Dénivelé** : 150m D+ environ.

**Temps accordé** : 6h (toutes pauses comprises).

**Barrière horaire finale** : le samedi 29 juin à 20h.

**Interdiction de courir, 2 bâtons avec embouts obligatoires**

Les lieux, les horaires de départ, les parcours ou les distances sont susceptibles d'être modifiés pour des raisons d'organisation, de sécurité ou en cas de force majeure.

## CHALLENGE PAR ÉQUIPE

Lors de l'inscription, les concurrents d'une course peuvent renseigner le nom d'une équipe pour concourir dans le challenge par équipe (à partir de 5 participants, sans maximum).

En finissant une des courses de L'Ultra Marin®, un membre de cette équipe rapporte des points :

- Un finisher du Grand Raid rapporte **7 points** à son équipe
- Une équipe du Grand Relais finisher rapporte **5 points** à son équipe
- Un finisher du Raid rapporte **4 points** à son équipe
- Un finisher de L'Arvor rapporte **2 points** à son équipe
- Un finisher de la Ronde des Douaniers rapporte **1 point** à son équipe
- Un finisher de la Vénète rapporte **1 point** à son équipe

À la fin de toutes les courses, le classement sera établi et l'équipe avec le plus grand nombre de points remportera le challenge par équipe.

En cas d'égalité de deux équipes, le départage se fait avec le nombre de finisher sur la plus grande distance. Ce départage est réalisé jusqu'à obtenir une équipe avec plus de finisher que l'autre sur un format de course.

## L'INSCRIPTION

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux épreuves sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 20 ans (*ou catégorie Espoir*) au jour de l'épreuve, licenciée ou non.

### CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions se fera le mercredi 29 mai 2024 à 23h59, ou quand la jauge maximale de coureurs sur une course est atteinte.

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions aux épreuves de L'Ultra Marin® se feront en ligne sur la plateforme d'inscription Klikego, accessible via le site [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr), rubrique « Inscriptions ».

Pour s'inscrire, les participants devront obligatoirement créer, s'ils n'en ont pas déjà un, un compte personnel sur la plateforme Klikego.

Les concurrents devront, pour obtenir un dossier d'inscription complet, fournir une licence ou un certificat médical conforme (*cf paragraphe Certificat médical et licence*). Ces documents ne sont pas obligatoires lots de l'inscription mais seront à annexer impérativement avant la clôture des inscriptions.

Pour le Grand Relais, le capitaine d'équipe doit inscrire toute son équipe avec toutes les informations et les justificatifs demandés. Sans toutes ces informations, la participation de l'équipe à la course ne sera pas validée. C'est aussi le capitaine d'équipe qui paye l'inscription de son équipe.

Pour le Grand Défi Solidaire, chaque relayeur d'une équipe sélectionnée (*cf paragraphe Le Grand Défi Solidaire*) doit s'inscrire individuellement en renseignant ses informations personnelles, le nom de son équipe, son numéro de relais et le nom de son capitaine d'équipe.

Le choix du sas et du créneau de retrait des dossards doit se faire lors de l'inscription. Ces champs sont à renseigner lors de l'inscription mais peuvent être modifiés en fonction des disponibilités jusqu'au 29 mai directement sur le compte Klikego utilisé pour l'inscription. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

## CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ces documents seront conservés par l'organisation pour une durée de 10 ans.

**Attention :** si votre dossier est incomplet et non validé par l'organisation avant le 29/05/2024 votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

## LES DROITS D'INSCRIPTION

Grand Raid 175km	Grand Relais 175km	Grand Défi Solidaire 175km	Raid 100km	L'Arvor 56km	Ronde des Douaniers 34km	La Vénète 29km
Du 15/11 au 31/12						
116 €	205 €	250 €	88 €	60 €	42 €	32 €
Du 01/01/ au 29/05						
120 €	215 €	250€	92 €	64 €	46 €	36 €

Des frais de gestion de dossier sont appliqués par la plateforme Klikego, d'un montant entre 1,7€ et 3,5€ selon les courses.

Le paiement doit être effectué uniquement par carte bancaire en ligne (paiement sécurisé).

## CE QUE COMPREND L'INSCRIPTION

L'inscription à chacune des courses comprend :

- Un dossard personnalisé, nominatif et équipé de puces pour le suivi des courses.
- Un cadeau coureur de bienvenue.
- Un suivi live vidéo et un chronométrage individuel.
- Des ravitaillements solides et liquides.
- Des soins de confort sur les zones de ravitaillement (Hors Vénète et Ronde des Douaniers)
- Un rapatriement en navette abandon.
- Présence de secouristes et médecins pour la sécurité des coureurs.
- Fourniture et transport d'un sac d'allègement (Grand Raid uniquement).
- Une médaille finisher
- Un cadeau finisher (hors Grand Défi Solidaire)
- Un repas d'arrivée.
- Service d'après-course : douche, soins.

## LES OPTIONS LORS DE L'INSCRIPTION

### NAVETTE BUS (COUREURS ET ACCOMPAGNATEURS)

Pour les concurrents et les accompagnateurs/visiteurs qui le souhaitent, l'organisation mettra à disposition des navettes en bus pour rejoindre les différents départs depuis Vannes ou différents points de ravitaillement du parcours.

**L'achat se fera sur la boutique de L'Ultra Marin®, à partir du 31 janvier à 12h. Aucun achat de navette ne se fera sur la page Klikego de l'événement.**

**AUCUN ACHAT DE NAVETTE NE POURRA SE FAIRE SUR PLACE**

Les navettes départ partiront de l'Esplanade Simone Veil de Vannes et emmèneront les concurrents/spectateurs vers le point de départ de leur épreuve. Les spectateurs seront rapatriés sur Vannes après le départ.

Les horaires définitifs de ces navettes seront précisés quelques semaines avant l'événement sur le site internet [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) ainsi que sur les guides coureurs.

### CARNET DE ROUTE

Le carnet de route est un dépliant sous la forme de carte touristique, reprenant les parcours des courses, les lieux à visiter ou encore les choses à faire en Morbihan. Contenant également les informations générales de la course, c'est le support idéal pour préparer votre aventure.

Il sera envoyé par courrier au plus tard deux semaines avant l'épreuve aux concurrents qui en auront fait la demande lors de l'inscription.

### RUN MOTION COACH

RunMotion Coach est une solution de coaching virtuel regroupant plus de 250 000 utilisateurs, afin de vous préparer au mieux pour L'Ultra Marin® mais aussi pour vos courses de 2024.

RunMotion Coach propose un entraînement structuré de 3 ou 6 mois, avec des séances adaptées à vos disponibilités et terrains de jeu (ville, chemin, montagne...) pour les coureurs débutants et les coureurs chevronnés.

L'abonnement Premium à RunMotion Coach comprend un plan d'entraînement personnalisé, recalculé chaque semaine en fonction de votre état de forme et disponibilité, ainsi que des conseils spécifiques trail, nutrition, préparation physique et préparation mentale.

Abonnement 3 mois : 24,99€ (au lieu de 29,99€ prix public)

Abonnement 7 mois (6 mois + 1 offert) : 39,99€ (au lieu de 49,99€ prix public)

Abonnement 1 an : 69,99€ (au lieu de 79,99€ prix public)

## BOURSE AUX DOSSARDS

Lorsqu'une course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place par l'organisation. Elle permettra aux coureurs qui ne souhaitent plus participer à la course de remettre en vente leurs dossards. Elle se trouvera sur la plateforme Klikego et sera accessible depuis l'onglet « Inscriptions » du site internet.

Depuis votre compte Klikego, vous pourrez choisir de mettre en vente votre dossard à tous les coureurs ou de le vendre à la personne de votre choix.

La bourse aux dossards ouvrira quelques jours/semaines après qu'une course soit complète. L'organisation se réserve le droit d'ouvrir et de fermer la bourse aux dossards, pour quelque raison que ce soit.

## LE GRAND DÉFI SOLIDAIRE :

Le Grand Défi Solidaire de L'Ultra Marin® se fait sur le parcours du Grand Raid 175km en équipe de 10. Chaque équipe court pour la bonne cause, au profit d'une association choisie préalablement.

Les inscriptions se font sur dossier, après étude des candidatures par un jury indépendant. 30 équipes maximum pourront participer au Grand Défi Solidaire 2024. Sur ces 30 équipes, les 5 meilleurs dossiers d'équipe se verront récompensés de la somme de 1000€ par l'association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®.

L'inscription se déroule en 3 phases, la phase de candidature, la phase de sélection et enfin la phase d'inscription.

### 1/. LA CANDIDATURE - DU 15 NOVEMBRE 2023 AU 15 JANVIER 2024

Pour déposer leurs candidatures, les équipes doivent :

- Former une équipe de 10 personnes âgées de plus de 20 ans, sans discernement de sexe
- Courir pour une association ayant comme objectif la mise en place ou le développement d'actions solidaires pour la santé, l'environnement, l'éducation ou le milieu social.
- Remplir avec toutes les informations nécessaires le dossier d'inscription
- Envoyer le dossier d'inscription à l'adresse [aurelie@ultra-marin.fr](mailto:aurelie@ultra-marin.fr)

Une même association ne pourra être représentée que par une seule équipe.

### 2/. LA SELECTION - DU 16 JANVIER AU 31 JANVIER 2024

Le jury, indépendant de l'organisation de L'Ultra Marin®, sélectionne les 30 meilleurs dossiers selon une grille de critères prédéfinis.

Au 31 janvier, les 30 équipes retenues sont contactées pour qu'elles puissent s'inscrire.

Si une équipe sélectionnée pour participer à la course se désiste avant le 31 janvier, alors c'est le 31<sup>ème</sup> meilleur dossier qui sera sélectionné, et ainsi de suite.

L'organisation se réserve le droit de refuser un dossier qui ne correspondrait pas aux valeurs du Grand Défi Solidaire.

### 3/. L'INSCRIPTION - DU 1ER FEVRIER AU 29 MAI 2024

Chaque membre de l'équipe s'inscrit et paye individuellement sur la plateforme Klikego en sélectionnant/mentionnant le nom de leur équipe, du capitaine, leur numéro de relais, etc.  
Tous les relayeurs doivent avoir une inscription complète au 29 mai à 23h59. Une fois les inscriptions validées, un mail de confirmation est envoyé.

**Si une équipe sélectionnée n'est pas complètement inscrite (dossier complet pour tous ses membres) au 29 mai, l'inscription de toute l'équipe sera annulée sans aucun remboursement de ses membres.**

Aucune joëlette n'est acceptée sur le parcours, à l'exception du tronçon entre le Chemin de Conleau et L'arrivée, Esplanade Simone Veil à Vannes.

#### **La Remise des prix :**

À l'issue de l'étude des 30 dossiers de candidature, 5 équipes se verront récompenser par l'association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® d'un chèque de 1000€. L'annonce des 5 dossiers récompensés de la somme de 1000€ sera faite à 13h00 le dimanche 30 juin 2024 en introduction de la remise des prix du dimanche.

Pour bénéficier de ce prix, il faut :

- que la totalité du parcours ait été parcourue et que toute ou partie de l'équipe franchisse la ligne d'arrivée.
- être représenté par au moins une personne de l'équipe ou un membre de l'association sur le podium d'arrivée.

L'association se réserve le droit de demander la justification de l'utilisation du don.

### **LES ANNULATIONS**

#### **L'ANNULATION D'ENGAGEMENT PAR LE CONCURRENT**

Annulation/remboursement de l'inscription d'un coureur en solo :

##### **POUR RAISON MÉDICALE :**

En cas d'annulation par le concurrent avant le 24 avril, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera 100% du montant de l'inscription.

En cas d'annulation par le concurrent entre le 24 avril et le 29 mai, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera 70% du montant de l'inscription.

En cas d'annulation par le concurrent après le 29 mai 2024, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera 60% du montant de l'inscription.

Après le 24 avril, et si la course est complète au moment où un coureur demande son annulation pour raison médicale, il pourra mettre en vente son dossard sur la bourse au dossard. Il obtiendra ainsi un remboursement de 100% en cas de rachat de son inscription, jusqu'à la fermeture de cette bourse aux dossards



## POUR TOUTE AUTRE RAISON :

Une bourse aux dossards sera mise en place dès qu'une course est complète. Les inscrits de cette course souhaitant annuler leurs inscriptions pourront revendre leur dossard sans frais de dossier. Si le dossard n'est pas vendu via cette bourse avant le 29 mai 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les coureurs qui ne souhaiteraient pas passer par cette bourse aux dossards ou si la bourse n'est pas ouverte, l'organisation vous remboursera selon les paliers suivants :

Avant le 24 avril 2024 : 70% du montant de l'inscription vous sera remboursé.

Jusqu'au 29 mai 2024 : 60% du montant de l'inscription vous sera remboursé.

**Au-delà, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée.**

## Annulation/remplacement de l'inscription d'un coureur en relais :

Si un relais complet n'est plus en état de courir, les modalités d'annulation et de remboursement sont identiques pour une équipe que pour un coureur en solo.

Si un seul relayeur ne peut participer : il sera possible de remplacer un concurrent blessé jusqu'au 14 juin. Passé ce délai, un des relayeurs de l'équipe devra effectuer le relais du concurrent blessé.

Les remboursements seront traités, au maximum 3 mois après l'épreuve.

Les demandes d'annulation d'engagement devront être faites via l'adresse [inscriptions+ultramarin@klikego.com](mailto:inscriptions+ultramarin@klikego.com)

En cas de demande d'annulation particulière (grossesse, décès..), les demandes seront traitées au cas par cas : toute demande est à effectuer à l'adresse [contact@ultra-marin.fr](mailto:contact@ultra-marin.fr)

## REMBOURSEMENT DES OPTIONS

Si un concurrent souhaite annuler sa participation et a souscrit à une ou plusieurs options, elles lui seront intégralement remboursées.

Seul l'abonnement RunMotion Coach fait exception, et n'est pas remboursable.

## ANNULATION OU DÉCALAGE DE L'ÉPREUVE PAR L'ORGANISATEUR OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation ou d'un décalage d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel de 60% des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

En cas d'annulation ou de décalage décidé moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, notamment par décision préfectorale, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

## LES REMBOURSEMENTS

Tous les remboursements seront effectués par l'organisation via les informations renseignées sur le compte coureur Klikego dans un délai maximum de 3 mois après la date de la course. Après traitement et validation de la demande de remboursement, l'organisation effectuera un virement de remboursement sur la carte bancaire émettrice du paiement.

Si la carte utilisée pour le paiement est expirée au moment du remboursement ou si une e-carte a été utilisée pour le règlement de l'inscription, l'organisation se rapprochera du concurrent pour récupérer les données nécessaires au remboursement via virement bancaire (RIB).

## INFORMATIONS PARCOURS - SÉCURITÉ

Les concurrents du Grand Raid, des Relais, et du Raid seront suivis à l'aide de deux puces : l'une collée sur le dossard et l'autre attachée au sac (pour les Relais, la puce sac sera accrochée à la ceinture porte dossard de l'équipe, fournie par l'organisation). La double détection a pour objectif de s'assurer que chacun des coureurs soit parfaitement suivi par le PC course et par les accompagnateurs.

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis. Les concurrents seront prévenus par tous les moyens de communication disponibles (mail, réseaux sociaux, site internet ou encore sms si la course est lancée)

L'organisation pourra également avoir à contacter les coureurs par téléphone pour donner des indications relatives à la sécurité des participants. Ils devront donc être joignables à tout moment au numéro indiqué lors de l'inscription.

Lors de l'inscription, l'organisateur demande à chaque concurrent de renseigner un deuxième numéro de téléphone différent permettant de pouvoir joindre une personne en cas d'urgence.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir si besoin les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course, et **UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE ABSOLUE**, les concurrents peuvent appeler directement les organismes de secours s'ils se trouvent dans une zone où seuls les appels d'urgence sont disponibles, soit le I12 en France.

Des points de secours seront répartis tout au long du parcours sur les postes de ravitaillement. Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Entre chaque site, une équipe de l'organisation assurera la sécurité des derniers concurrents pouvant arriver juste avant ou après la limite de la barrière horaire. Néanmoins, les concurrents doivent être attentifs et respectueux des obligations de libre circulation afin de ne pas se mettre en danger tout au long du parcours.

Les accompagnateurs doivent veiller à ne pas masquer ou enlever le balisage afin de permettre aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité. Enlever le balisage est un acte irresponsable pouvant conduire à de graves accidents.

Pour garantir la sécurité des concurrents, aucune joëlette n'est acceptée sur le parcours, à l'exception du tronçon entre le Chemin de Conleau et L'arrivée, Esplanade Simone Veil à Vannes.

Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive est soumise au régime du strict respect du code de la route.

**Le tracé des courses emprunte des chemins privés sur lesquels il n'est pas permis de passer en dehors du jour de la course.**

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

### Kit de base

	LE GRAND RAID /GRAND RELAIS /GRAND DÉFI SOLIDAIRE - 175km	LE RAID - 100km	L'ARVOR - 56km	LA RONDE DES DOUANIERS - 34km	LA VÉNÈTE - 29km (Marche Nordique)
<b>Sac de course</b> pour contenir le matériel obligatoire <sup>1</sup>	X	X	X	X	X
<b>Tenue de sport complète</b> <sup>2</sup>	X	X	X	X	X
<b>Pièce d'identité</b>	X	X	X	X	X
<b>Sifflet</b>	X	X	X	X	X
<b>Téléphone portable</b> , adapté au réseau français, et toujours joignable	X	X	X	X	X
<b>Couverture de survie</b> (140 cm x 200 cm minimum)	X	X	X	X	X
<b>Gobelet individuel IScl</b> (hors flasques, poches ou bidon)	X	X	X	X	X
<b>Kit couverts</b> <sup>3</sup>	X	X	X	X	X
<b>Réserve d'eau</b>	1.5L	1.5L	1.5L	1L	1L
<b>Réserve alimentaire</b>	X	X	X	X	X
<b>Bande élastique adhésive</b> permettant de faire un bandage	X	X	X	X	X
<b>Lampe frontale avec batterie ou pile de rechange</b> (200 lumens minimum recommandé)	2 lampes	2 lampes			Conseillée pour les derniers coureurs
<b>Seconde couche chaude</b>	X	X			
<b>Brassard rétro réfléchissant</b>	X	X			
<b>Veste imperméable</b> <sup>4</sup>	X	X	X	X	X
<b>Dossards non plié ou déformé</b>	X	X	X	X	X
<b>Puce sac</b>	X	X	Non concerné	Non concerné	Non concerné
<b>Bâtons de trail/marche avec embouts</b> <sup>5</sup>	Optionnel pour le Grand Raid - Interdit pour les relais	Optionnel	Interdit	Interdit	Obligatoire
<b>Bols pliable</b> (Silicone)		recommandé			
<b>Montre GPS</b>			recommandé		
<b>Crème anti-frottement</b>			recommandé		

<sup>1</sup>Sac de course : tout sac de type sac à dos pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire. Pour le Grand Raid, les Relais et le Raid, une puce sac sera attachée par l'organisation à ce sac au moment du retrait des dossards. Il est interdit de changer de sac pendant la course, sous peine de disqualification.

<sup>2</sup>La tenue de sport comprend au minimum un haut et un bas de sport et une paire de chaussure de running ou de trail. Sur La Vénète, les chaussures de randonnée sont tolérées. Les coureurs ne peuvent donc pas courir pieds nus. **Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification.**

<sup>3</sup>Kit couverts : nécessaire pour les ravitaillements chauds sur le Grand Raid, les Relais, le Raid et L'Arvor. Nécessaire pour le ravitaillement d'arrivée pour la Vénète et la Ronde des Douaniers. Attention, les couverts métalliques ne sont pas autorisés par l'organisation.

<sup>4</sup>Veste permettant d'appréhender le mauvais temps et des conditions difficiles. Elle doit être respirante et un minimum de 10 000 Schmerber est conseillé pour son imperméabilité.

<sup>5</sup>Les bâtons doivent obligatoirement être équipés d'embouts de protection, sous peine de disqualification.

En complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les concurrents, un contrôle de sac de course pourra être demandé par des membres de l'organisation tout au long de l'épreuve. Tout article manquant entraînera une pénalité (cf liste des pénalités).

### Kit Canicule

Le kit canicule peut être activé par l'organisation la veille d'une course. Les coureurs recevront un SMS de l'organisation si le kit canicule venait à être obligatoire.

	LE GRAND RAID /GRAND RELAIS /GRAND DÉFI SOLIDAIRE - 175km	LE RAID - 100km	L'ARVOR - 56km	LA RONDE DES DOUANIERS - 34km	LA VÉNÈTE - 29km (Marche Nordique)
Lunettes de soleil	X	X	X	X	X
Réserve d'eau	2L	2L	2L	2L	2L
Casquette	X	X	X	X	X
Crème solaire indice 30 minimum	X	X	X	X	X

## POINTAGES ET CONTRÔLES VOLANTS

Des postes de pointage seront répartis sur l'ensemble du parcours. Les pointages des concurrents s'effectueront à partir de la détection de la puce collée sur le dossard et celle attachée au sac. Les pointages sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.

La localisation de ces postes de pointage sera disponible sur le site [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) dans les espaces dédiés de chacune des courses.

Les emplacements de certains autres postes de pointages électroniques appelés « contrôles volants » ne seront pas communiqués. Ils seront effectués par l'organisation ou les équipes de direction des courses, tout au long du parcours afin de s'assurer du bon déroulement de la course. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou n'ayant pas son matériel obligatoire sera pénalisé (cf liste des pénalités). Les personnes habilitées à réaliser ces contrôles porteront un badge mentionnant « Organisation ».

## PÉNALITÉS

Les membres de l'organisation en amont et pendant l'événement ont pour mission de signaler tout manquement à ce règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité/sanction suivant le barème ci-dessous :

### Pointage:

- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) : 1h de pénalité
- Absence de passage à un pointage : selon décision de la direction de course
- Refus de porter la balise GPS donnée par l'organisation : selon décision de la direction de course
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle : mise hors-course

### ***Matériel obligatoire:***

- Absence du matériel obligatoire suivant : sac de course, tenue de sport complète, téléphone portable, couverture de survie, réserve d'eau, lampe frontale, veste imperméable, dossard et puces : disqualification
- Absence d'un autre objet du matériel obligatoire : 1 heure de pénalité par objet ; au-delà de 3 objets : disqualification.
- Refus de contrôle du matériel obligatoire : disqualification

### ***Médical/Comportement:***

- Non-assistance à un concurrent en danger: disqualification
- Utilisation d'un moyen de transport: disqualification
- Refus de se faire examiner par l'assistance médicale à tout moment de l'épreuve: disqualification
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage: disqualification
- Non-respect du protocole sanitaire en vigueur: disqualification
- Non respect des bénévoles, de l'équipe d'organisation ou comportement abusif envers d'autres personnes par un coureur ou son accompagnateur: disqualification

### ***Accompagnateur:***

- Accompagnement sur le parcours, par une personne non inscrite, durant l'épreuve: disqualification
- Ravitaillement par un accompagnateur en dehors des zones non autorisées: disqualification
- Comportement déplacé de l'assistance d'un coureur et non-respect du règlement sur les sites de ravitaillement par l'assistance du coureur: disqualification

### ***Respect du parcours/environnement:***

- Enlèvement/vol ou déplacement des balises de signalisation durant la course par un coureur ou un accompagnateur de coureur: disqualification
- Pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou une personne non inscrite accompagnant le coureur: disqualification
- Utilisation des bâtons sur les courses où ils sont interdits: disqualification
- Utilisation de bâtons sans embouts sur les courses où ils sont autorisés: disqualification

### ***Inscription:***

Partage de dossard: un coureur court avec un dossard qui n'est pas le sien : exclusion durant 5 ans

Rachat d'un dossard hors de la bourse aux dossards: exclusion durant 5 ans

Certificat falsifié lors de l'inscription: exclusion durant 5 ans

Le temps de la pénalité sera décompté à l'arrivée du concurrent. Un concurrent peut donc passer la ligne et ne pas être finisher. Si l'ajout d'une pénalité à un concurrent fait dépasser le temps maximum pour finir la course, ce concurrent sera déclassé. Un coureur déclassé ou disqualifié ne peut prétendre à obtenir son lot finisher ou tout avantage réservé aux coureurs finisher.

## RAVITAILLEMENTS

Le principe des épreuves de L'Ultra Marin® est la semi-autosuffisance alimentaire. Des postes de ravitaillement (sec, chaud et liquide) sont disposés tout au long du parcours, tous les 15 à 30km environ.

Entre ces postes de ravitaillement, les concurrents sont en autonomie complète et doivent veiller à disposer de la quantité de boissons et d'aliments qui leurs sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. Il est interdit de se faire ravitailler par une personne entre deux sites de ravitaillement ainsi que sur les sites où l'accompagnateur n'est pas autorisé.

Les informations détaillées seront disponibles sur le site [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) et dans les guides coureurs de chaque épreuve quelques semaines avant la course.

## POINTS DE REPOS PENDANT L'ÉPREUVE

Les concurrents du Grand Raid, du Raid ainsi que de l'Arvor, pourront profiter de points de repos prévus par l'organisation. Les points de repos mis à la disposition des concurrents ne peuvent pas être considérés comme des hébergements.

## NEUTRALISATION/ARRÊT DE LA COURSE

En cas de neutralisation de la course, les concurrents seront dirigés vers des points de repli mis à disposition par les mairies ou vers le point de ravitaillement le plus proche. Les concurrents devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de personnes à rapatrier. Les concurrents en attente sur les points de repli utilisent leur réserve alimentaire (pas de ravitaillement).

Les concurrents souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à un membre de l'organisation et devront restituer leur dossard et balise GPS le cas échéant.

**Si le concurrent quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation, il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.**

**Les frais de recherche sont à la charge du concurrent s'il quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation.**

## ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement prévenir l'organisation en contactant le PC Course en précisant son numéro de dossard. Le numéro du PC Course sera indiqué sur le dossard. Le concurrent doit dès lors rendre son dossard à un membre de l'organisation, et sera définitivement considéré en abandon.

Si un concurrent abandonne entre 2 points de contrôle, il doit rejoindre le point de contrôle le plus proche pour signaler son abandon à un membre de l'organisation.

Des navettes abandons seront mises en place pour rapatrier les coureurs. La prise en charge par les navettes « abandon » se fera exclusivement depuis les postes de pointage. Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long et atteindre parfois deux heures.

Les navettes abandons seront organisées de telle sorte à ce que les roulements soient les plus efficaces possible: elles n'opèrent pas de détour ou d'arrêt pour récupérer des coureurs hors des zones prévues.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés pour rapatrier le ou les coureur(s). Un concurrent qui fait déplacer des moyens médicaux à tort pour le récupérer, assumera les conséquences de cet acte si l'organisation n'est plus en capacité d'assurer la sécurité des autres concurrents.

Un concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

## BARRIÈRES HORAIRES

Afin de poursuivre l'épreuve, les concurrents devront impérativement quitter les divers sites (postes de pointage et postes de ravitaillement) avant les heures de fermeture définies par l'organisation.

Si un concurrent arrive sur un site après cet horaire ou qu'il ne repart pas avant la barrière horaire, il sera mis hors course.

Les barrières horaires, distances et temps pourraient évoluer en cas de modifications de l'emplacement d'un poste de contrôle ou en cas de force majeure.

## L'ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

### ASSISTANCE PERSONNELLE

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage, sur présentation **du justificatif accompagnateur** remis par l'organisation. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. Si le volume du sac dépasse 30 litres, l'accès au site sera refusé par l'organisation.

**Un accompagnateur ne pourra rentrer qu'une seule fois sur un site sur présentation du pass accompagnateur, et pour assurer l'assistance de son coureur uniquement. Cette entrée unique sera contrôlée par l'organisation.**

Tout comportement des membres de l'assistance ne respectant pas les bénévoles, l'équité de la course, l'organisation ou les autres concurrents, sera sanctionné d'une disqualification du coureur suivi par cette assistance. Les accompagnateurs avec des animaux de compagnie sont interdits sur les sites d'assistance.

Assistance autorisée sur les postes suivants :

- **Le Grand Raid** : Séné (Complexe Cousteau), Arzon (Stade Chapron), Crac'h (Espace des chênes), Larmor-Baden (Centre de Vacances Ty Golfe)
- **Le Raid** : Crac'h (Espace des chênes), Larmor-Baden (Centre de vacances Ty Golfe).

Pour l'Arvor, la Ronde des Douaniers et la Vénète : aucune assistance n'est permise tout au long du parcours.

**Grand Relais et Grand Défi Solidaire** : seul le relayeur suivant peut se rendre sur les zones de passage de relais. L'accès se fait sur présentation du dossard.

En dehors de ces zones, l'assistance sur le parcours (hors secours) est formellement interdite.

Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou une partie de la course par une personne non inscrite. Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs en vélo, courant ou marchant à côté du concurrent en dehors de la zone autorisée à Vannes sera sanctionnée d'une pénalité pour le coureur (*cf pénalités*).

L'accompagnement des coureurs sera uniquement autorisé sur le dernier kilomètre avant l'arrivée : à partir du pont de Kérino, à Vannes.

## SACS D'ASSISTANCE

Pour le Grand Raid, les coureurs pourront déposer un sac d'allègement de 30 litres maximum à la base vie de Vannes. Ce sac est fourni par l'organisation et remis à la tente cadeau du village. Une étiquette nominative permet d'identifier les sacs.

Ils seront convoyés par l'organisation vers Arzon (Stade Y.Chapron) à mi-parcours. Ils seront ensuite rapatriés par l'organisation à Vannes.

## LE RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au village de L'Ultra Marin® sur l'esplanade Simone Veil, à Vannes.

En plus de leur dossard, tous les participants recevront un bracelet identifiant la course à laquelle ils participent, ainsi qu'un justificatif accompagnateur qui permettra à la personne qui le portera, d'accéder aux zones d'assistance.

**Les participants du Grand Raid et du Raid devront se présenter avec leur sac de course, afin que l'organisation attache la puce sac, au sac du concurrent. Une fois la puce attachée, le coureur ne doit pas l'enlever, ni changer de sac pendant la course, sous peine de disqualification (cf tableau des pénalités).**

Pour les relais, deux dossards seront remis par l'organisation, un dossard équipe qui contient la puce de chronométrage et qui sera à se transmettre à chaque relais et un dossard individuel avec le nom de relayeur et son numéro.

Chaque concurrent, qu'il soit inscrit en individuel ou en équipe, devra venir retirer personnellement son dossard et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après émargement.

Le dossard et le bracelet remis lors du retrait des dossards tiendront lieu de laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux navettes abandons, ravitaillements, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs. Le dossard est aussi nécessaire pour retirer le lot coureur et le cadeau finisher.

### I/. LA PUCE DOSSARD

Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, le dossard doit impérativement être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement et ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Il revient aux participants de prévoir un système de fixation (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et de veiller à ce que le dossard soit correctement fixé.



## 2/. LA PUCE SAC

Ces puces seront fixées aux sacs des coureurs du Grand Raid et du Raid par l'organisation lors du retrait des dossards. Une fois attachée, le coureur s'engage à courir avec ce même sac, et à ne jamais le changer pendant la course, sous peine de disqualification (cf tableau des Pénalités). Pour les Relais, cette puce sera accrochée à la ceinture portant le dossard équipe, à se transmettre à chaque passage de relais.

## 3/. LES BALISES GPS

Afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, des balises GPS seront remises aux favoris. Les balises seront remises sur la ligne de départ de la course ou durant l'épreuve. Le cas échéant, le coureur devra garder cette balise jusqu'à son arrivée. En cas de refus, le coureur sera mis hors course. **La balise GPS devra être rendue obligatoirement à la tente chronométrage de l'arrivée sur le port de Vannes à une personne en poste. Si la balise est remise par le coureur à un bénévole, ou à toute autre personne différente des chronométreurs en poste sur la ligne d'arrivée de Vannes, elle est considérée comme perdue et sera facturée.**

## RÉSULTATS - REMISE DES PRIX

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir des puces électroniques placées sur le dossard et le sac de course. Les résultats seront disponibles tout au long de la course via l'application LiveTrail ainsi que sur le site internet [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr).

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés et monteront sur le podium lors des cérémonies de remise des prix. Pour le Relais, les trois premières équipes hommes, femmes et mixtes seront récompensées. Pour le Challenge, les trois premières équipes seront récompensées. Les prix de ces classements seront remis sur le podium, lors des cérémonies de remise des prix.

## LUTTE ANTIDOPAGE

L'organisation de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et met en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'une de ses épreuves devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés. Le médecin définit également le nombre de contrôles à réaliser pour l'ensemble de l'événement.

Chaque concurrent s'engage à informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT).

## RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations concernant les résultats doivent être formulées par mail à [contact@ultra-marin.fr](mailto:contact@ultra-marin.fr) dans les 10 jours après la fin des épreuves.

## UTMB WORLD SERIES®

Dans le nouveau système de qualification de L'UTMB®, L'Ultra Marin® est une course labellisée "UTMB World Series Qualifier". Les finishers de chacune des courses pourront s'inscrire aux "UTMB World Series Event" sur un format de course similaire ou inférieur. Ces événements labellisés "UTMB World Series Event" permettent eux d'engranger des points pour se qualifier aux "UTMB World Series Finals" à Chamonix.

## **ITRA**

Être finisher des courses de L'Ultra Marin permet d'obtenir un indice de performance ITRA ainsi que des points ITRA, répartis de la façon suivante :

Finisher du Grand Raid : 5 points ITRA

Finisher du Raid : 3 points ITRA

Finisher de l'Arvor 56km : 2 points ITRA

Finisher de la Ronde des Douaniers 34km : 1 point

Ces points sont obtenus après publication des résultats des courses sur le site de L'ITRA.

## **PROTECTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Les épreuves se déroulent au sein du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, sur un site classé NATURA 2000. Les épreuves empruntent des sentiers appartenant au Conservatoire du Littoral ou au département du Morbihan (ENS) qui nous autorisent à y accéder sous certaines conditions ainsi que sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat, de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets et le respect du tracé dans les zones humides.

Aussi chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Toutes les informations concernant l'environnement, et quoi faire pour respecter notre environnement, sont à retrouver sur la page « *Environnement* » de notre site internet.

**Tout manquement sera sanctionné d'une disqualification du coureur.**

**Chaque geste responsable contribue à la pérennisation de l'épreuve.**

## **ASSURANCES**

### **Les assurances à la charge des concurrents**

Responsabilité civile :

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile. La responsabilité de l'association sera dégagée après un abandon ou une disqualification par un « officiel » de l'organisation.

## Les assurances à la charge de l'organisation

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

## DROIT À L'IMAGE ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » « les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le site internet [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) et sur le site [www.livetrail.net](http://www.livetrail.net). Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition ».

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout participant à L'Ultra Marin® peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace Klikego disponible depuis le site [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr).

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de L'Ultra Marin® pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.

## LES DONNÉES PERSONNELLES & SANTÉ

L'association L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® agit en tant que responsable de Traitement des données de santé collectées sur les épreuves ULTRA MARIN. Ces données traitées sont stockées sur la plateforme LOGICOSS, éditée par la société LOGEVER HEALTHCARE.

Le traitement informatique des données est destiné à :

- Enregistrer avant le démarrage de L'Ultra Marin®, les informations de course et d'état civil (dossard, identité, e-mail, adresse postal, numéro de téléphone, contact d'urgence, etc.) des participants afin d'accélérer leur prise en charge en cas de besoin (ceci ne s'applique pas aux spectateurs). Ces données sont fournies à LOGEVER HEALTHCARE par l'association L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®.
- Collecter, sur une base volontaire, les antécédents médicaux des personnes présentes sur les épreuves de L'Ultra Marin®. Les questions posées concernent les allergies, les hospitalisations, les maladies passées ou chroniques, les traitements chroniques, ainsi que les signes récents de contagiosité des personnes. Pour cela, votre adresse e-mail sera partagée à la plateforme [www.logicoss.com](http://www.logicoss.com) qui vous enverra au plus 2 e-mails (e-mails initial et relance si besoin), afin de vous inviter à répondre à un questionnaire santé en ligne (plus d'informations sur [www.logicoss.com/care](http://www.logicoss.com/care))
- Évaluer le risque sanitaire individuel et collectif induit par la présence de chaque personne sur l'Événement : Avant l'Événement, cela permet d'évaluer le risque de propagation épidémique. Pendant ou après l'événement, cela permet de suivre avec plus d'attention les personnes les plus fragiles.
- Connaître l'histoire médicale des personnes prises en charge, afin d'améliorer la thérapeutique en particulier pour les accidents et maladies les plus graves.

- Assurer une traçabilité des soins effectués sur chaque patient, ce qui est une obligation médico-légale.
- Centraliser les données, afin de créer et de calculer des analyses statistiques anonymisées. Ces analyses

peuvent être utilisées à des fins de recherche et de développement. Elles visent notamment à mieux comprendre la cause d'un accident ou d'une maladie. L'objectif final est d'améliorer la sécurité et la qualité des soins de santé sur l'événement. L'ensemble des projets de recherche reposant sur les données collectées sur la plateforme logicoss sont et resteront consultables dans les années à venir sur la page <https://www.logicoss.com/recherche>. Seuls des projets reposant sur des Données Codées et/ou pseudonymisées seront conduits.

Tout traitement de données nécessitant une levée de l'anonymisation de la part du responsable de traitement ne pourra être réalisé qu'après avoir recueilli une déclaration de consentement concernant l'accès au dossier médical, signée par le patient.

L'ensemble des données de santé collectées seront consultables uniquement par :

- a) le/la directeur(rice) médical(e) de l'événement
- b) les soignants amenés à vous ausculter durant l'événement, dans le respect du secret professionnel et médical.

Les Données Personnelles sont déposées auprès de la société Claranet, titulaire de la Certification Hébergeur De Données de Santé (HDS), en application des dispositions de l'article L.III-8 du Code de la Santé Publique.

En application des articles 15 et suivants du RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'opposition au dépôt de ses données chez cet hébergeur certifié, sous réserve de l'expression d'un motif légitime.

De même, chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent.

Toute personne souhaitant exercer ces droits d'accès, de rectification ou d'opposition au dépôt de ses données chez cet hébergeur, est priée de s'adresser :

1) Par email à [contact@ultra-marin.fr](mailto:contact@ultra-marin.fr)

2) En cas de non-réponse par courrier à Monsieur le Délégué à la Protection des Données. Société LOGEVER HEALTHCARE, 109 boulevard de l'Europe, 69310 PIERRE BENITE, France. Une réponse vous sera donnée dans les délais légaux (citoyen européen : 8 jours à 60 jours ; citoyen canadien : 30 jours à 60 jours).

3) En dernier recours, toute personne ayant des difficultés à exercer ses droits, peut également s'adresser à [medecin.hebergeur@fr.clara.net](mailto:medecin.hebergeur@fr.clara.net), en mentionnant dans l'objet :

« Droits relatifs aux données personnelles, application logicoss éditée par logever healthcare »